

La CSQ et les droits parentaux

Une expertise unique à votre portée

Soirée d'information en mode virtuel
Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ)
Mardi 12 novembre 2024 à 18 h 30

Vous êtes enceinte?

**Vous serez bientôt
parents?**

Vous désirez adopter un enfant?

Vous avez des droits prévus dans votre convention collective (droits parentaux), dans le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ainsi que dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (retrait préventif).



Saviez-vous que...

- les liens et les interactions entre votre convention collective et le RQAP sont parfois **complexes**?
- dans certains cas, les **retraits préventifs** ou les **grossesses rapprochées** peuvent **avoir un effet sur votre montant de prestations** du RQAP?
- une baisse de vos revenus d'emploi lors d'une **période de chômage** ou encore la **précarité d'emploi** de façon générale peuvent aussi avoir des **effets indésirables** sur vos prestations?
- **votre syndicat CSQ** peut vous informer sur les moyens d'amoinrir ou d'**annuler ces effets négatifs** (par exemple, les articles 31.1 ou 31.2 du RQAP ou le début anticipé d'une période de prestations)?
- votre convention collective (tout comme la *Loi sur les normes du travail*) permet au père de prendre jusqu'à trois périodes de congé distinctes dans l'année suivant la naissance de son enfant?

M^{me} Mélanie Michaud conseillère en droits parentaux et RQAP à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), sera présente pour vous exposer les grandes lignes du RQAP et de votre convention collective et répondre à toutes vos questions, même à celles que vous ne pensiez pas avoir!

Pour vous inscrire à cette soirée d'information, merci de remplir ce [formulaire](#) avant le **jeudi 7 novembre 16 h**.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Audrey Imbert à l'adresse courriel suivante : imberty.audrey@lacsq.org.